

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne...
Réclames...
Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 5 fr.
On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur le poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

21 Août 1882.

BULLETIN

Il nous plaît d'entendre constater par les républicains que la Chambre des députés, depuis tantôt douze mois qu'elle est sortie du sein du suffrage universel, n'a accompli rien fait.

Et pourtant, les programmes électoraux manquaient pas de promesses !

Messieurs les candidats républicains promettaient à leurs électeurs les réformes par lesquelles, y compris le décrochage de la loi, c'est-à-dire le règlement de la question sociale.

En douze mois, qu'ont-ils fait ? Ils ont touché un peu à tout, du bout des doigts, prenant une question, la laissant tomber, la reprenant, puis la rejetant.

De l'aveu des mêmes journaux républicains, il ne faut pas s'étonner si les députés élus par les élections de 1881 se sont conduits de cette manière.

C'était, pour la plupart, une collection de menteurs qui promettaient avec la ferme intention de ne pas tenir... un tas de bourgeois centre gauche qui se sont déguisés en républicains pour se faire digérer par les électeurs.

Pour tout dire, en un mot, les élections de 1881 ont été un trompe-l'œil, un attrape-pois, un véritable escamotage de bulletins.

M. Gambetta l'avait bien jugé, puisqu'il demandait, au bout de trois mois, le réajustement du scrutin de liste, ce qui signifierait la dissolution à courte échéance.

Si nous rappelons ce souvenir cuisant pour les opportunistes, c'est que les aveux enregistrés ci-dessus sont faits par le Voltaire, le plus gambettiste des journaux républicains.

Cette Chambre ne vaut rien, nous sommes en cela de l'avis des gambettistes.

Mais les gambettistes n'ont-ils pas trompé leurs électeurs comme les centre-gauchers déguisés en radicaux ? Et une Chambre gambettiste vaudra-t-elle mieux ?

Les réformes sociales tant de fois promises ne seront-elles pas autant de fois ajournées, puisque M. Gambetta a renié au moins les trois quarts du programme de Belleville.

Le grand défaut de la République actuelle est, en effet, que ses chefs, pour garder les hautes situations qui permettent de brasser de bonnes affaires, ne peuvent pas se défendre, quand ils tiennent la queue de la poêle, d'être un peu conservateurs.

Voilà pourquoi cette Chambre de spéculateurs est mauvaise ; et voilà pourquoi les cabinets se renouvellent si souvent.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Au conseil des ministres tenu samedi matin à l'Élysée, le ministre de l'intérieur a fait savoir que le mouvement insurrectionnel qui s'était produit sur deux ou trois points du bassin houiller de Saône-et-Loire paraît complètement arrêté.

Des rapports et renseignements transmis au ministère de l'intérieur, il résulterait que ce mouvement et les scènes de pillage et d'incendie qui l'ont signalé sont le fruit des menées collectivistes et socialistes plus encore que d'excitations venues de l'étranger.

Le conseil s'est ensuite occupé des événements survenus en Syrie. Cette question, qui menace de prendre des proportions d'une certaine gravité, fait actuellement l'objet des préoccupations du ministre des affaires étrangères.

Notre ambassadeur à Constantinople a été chargé de transmettre à la Porte les remontrances à cet égard du gouvernement français. Le Divan est invité à réprimer

sans retard les fauteurs de troubles et à prendre les mesures voulues pour empêcher qu'aucun attentat ne soit commis sur la personne des chrétiens et qu'aucune atteinte ne soit portée à leurs biens.

M. Duclerc a fait parvenir, à ce sujet, une communication aux chancelleries russe et autrichienne, dans le but d'aviser aux mesures communes à prendre, si la protection turque était inefficace aux chrétiens et sujets européens de Syrie.

Les ministres présents et le Président de la République ont approuvé l'attitude prise par le ministre des affaires étrangères.

En ce qui concerne la Tunisie, M. Duclerc a également fait savoir que plusieurs tribus importantes venaient de demander l'aman.

Dans le nombre se trouve celle des Ouled-ben-Khalifat, dont le cheïk, fort révérend dans le monde musulman, avait fait récemment à Constantinople un voyage qui avait été beaucoup commenté en Algérie.

Nous ne croyons pas que le conseil ait abordé, sinon d'une façon incidente, la question égyptienne.

**

Le Rappel publie les détails suivants sur les dépenses occasionnées par la loi de malheur :

« La rentrée scolaire d'octobre prochain va voir entrer en plein fonctionnement la nouvelle législation sur l'enseignement primaire. Déjà, depuis l'année dernière, la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité est appliquée. Dans quelques semaines, on va appliquer la loi nouvelle sur l'obligation et la laïcité.

« En révision de cette application, le ministère de l'instruction publique a dû se préoccuper de connaître exactement les ressources qu'offrent les 36,000 communes de France au point de vue du nombre et de l'étendue des maisons d'école. En conséquence, une enquête a été ordonnée à l'effet de déterminer exactement le nombre des communes pourvues de maisons d'école et de celles qui en manquent encore.

« Cette enquête se poursuit activement et

elle sera très-prochainement terminée. Actuellement on connaît les résultats pour 56 départements, c'est-à-dire pour les deux tiers du territoire.

« Il ressort des données ainsi recueillies, que pour ces 56 départements il sera nécessaire de dépenser 480 millions pour construire et aménager toutes les maisons d'école nécessaires, en raison de l'établissement de l'obligation de l'enseignement primaire.

« On estime d'après cela que, pour l'ensemble de la France, la dépense s'élèvera de ce chef à un total de sept cents millions.

« On sait par quel système les ressources pécuniaires sont mises à la disposition des départements ou des communes pour la construction de leurs maisons d'école.

« Il existe, depuis le mois de juin 1878, une Caisse des écoles qui fournit aux communes par voie de subvention ou d'emprunts, ou par les deux moyens simultanément, les fonds nécessaires.

« Cette caisse n'a pas fourni depuis 1878, sous cette double forme, moins de deux cents millions affectés exclusivement à la construction de maisons d'école.

« Pour la période s'écoulant du 4^{er} juin 1878 au 31 juillet 1882, les subventions se sont élevées, en chiffres exacts, à 404 millions 357,224 francs, et les emprunts à 97 millions 127,500 francs.

« C'est surtout dans les six derniers mois que l'activité dans ce sens a atteint le plus haut degré d'intensité.

« Du 1^{er} janvier au 31 juillet 1882, les subventions se sont élevées à 27,374,000 francs et les emprunts à 17,989,800 francs.

« Le nombre des communes ainsi appelées à bénéficier des ressources de la Caisse des écoles, par voie de subvention ou par voie d'emprunt, depuis 1878 jusqu'à aujourd'hui, s'élève à 17,699, soit la moitié de toutes les communes de France.

« Pour satisfaire aux nouveaux besoins qu'a révélés l'enquête dont nous parlions en commençant, la Caisse des écoles, dont la dotation est presque entièrement épuisée, va recevoir un nouveau fonds de cent vingt

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

Par CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVI.

(Suite.)

La nuit était venue pendant ce douloureux débat. Le domestique apporta des lampes dans le salon et se réunissait la famille. Le vieillard vint silencieusement s'asseoir.

Il n'avait pris aucune part aux explications échangées entre son fils et sa bru ; on eût pu croire à son attitude indifférente, qu'il en ignorait le premier mot.

Toutefois, lorsque Léon, les lèvres serrées, le geste brusque, plaça sous la lampe les actes préparés d'avance par ses soins, en présentant une fois à Geneviève, M. Bourgeal se rapprocha d'elle en glissant sa main dans les vastes poches de son paletot.

Il en retira des papiers qu'il tint demi-fermés à Geneviève, les yeux clos, la plume inerte dans sa main défilante, se recueillait une dernière

fois. Il lui parut avoir atteint la limite extrême où la résistance logique aux ordres d'un mari devient de la révolte.

Elle ne se reconnaissait pas le droit de la révolte, puisqu'elle avait juré, devant la loi et devant l'autel, d'obéir, de suivre, de respecter celui qu'elle prenait volontairement pour époux.

Fortifiée par ce rapide retour en arrière vers l'irrévocable de sa destinée, elle rouvrit les yeux, chercha la place marquée et signa.

Après ce premier acte, Léon lui en passa un second, puis un troisième, puis diverses papiers, couvertes de la grosse écriture des gens de loi : Autorisation d'hypothéquer tel bien, de vendre tel autre, de toucher tel ou tel revenu. Grimoire légal que les femmes ignorent. Grimoire terrible qui enchaîne et délie.

Geneviève ne résistait plus. Elle lisait sans comprendre ; bientôt ses yeux gros de pleurs ne purent rien distinguer.

Elle signa quand même.

M. Bourgeal, derrière les épaules courbées de sa belle-fille, venait de passer à Léon les papiers retirés de sa poche ; papiers timbrés sans trace d'écriture, que Léon considéra sans comprendre.

— Ceci également ? interrogea-t-il, étonné.

Un geste expressif du vieillard lui dicta ce qu'il en devait faire. Obéissant au doigt indicateur, à l'œil parlant dirigé vers Geneviève, il plaça devant

elle le bas des feuilles blanches.

Elle signa toujours.

Cette fois, le vieillard retira le double blanc-seing des mains de son fils et le fit promptement disparaître.

— Je vous remercie, Geneviève, dit Léon d'un ton radouci, vous venez de me permettre de recommencer ma fortune.

— Que Dieu bénisse vos efforts ! répondit-elle.

Et, brisée de la lutte, elle enleva Jeannine, qui dormait sur un canapé, et regagna sa chambre en l'emportant dans ses bras.

Léon repartit le même soir pour Paris.

Dès le lendemain, M. Bourgeal donna les ordres nécessaires pour cette installation en Suisse, dont il espérait masquer aux yeux de ses relations parisiennes la fuite de Lucy.

Quoiqu'il ne prononçât pas son nom, on devinait que la pensée de la fille révoltée hantait sans cesse son cerveau ; que son seul but, avant la politique même, était de sauver sa réputation compromise par un mariage à l'étranger.

Il espérait — ayant laissé croire que M^{lle} Bourgeal voyageait avec une parente — que son absence ne serait pas autrement remarquée ; qu'elle reparaitrait plus tard sans éveiller de soupçons, si, lui mort, elle osait revenir. Le temps écoulé arrange bien des choses... et s'il ne croyait pas le temps — ce grand maître — capable de fermer

sa blessure paternelle, il comptait sur son influence pour faire oublier l'ingrate elle-même aux indifférents.

Dans ce but, il fallait hâter, hâter ce départ annoncé dans Fontenay, écrit aux amis de Paris. « Ma santé fort ébranlée, disait-il, exige impérieusement un changement de climat. Nous allons passer quelques mois en Suisse, dans notre propriété de Clarens, où ma fille nous a devancés avec une excellente parente, pour rendre la maison habitable, après de longues locations de touristes. »

Le croyait-on ?

Léon mit à profit ces derniers jours pour régler ses dettes, remonter « une affaire », gagner même quelque argent par un coup de bourse hardi, ce qui lui rendit l'espérance et l'audace.

Geneviève, dans une de ses courses à Paris, — où les femmes à la veille d'un départ accumulent les emplettes, les visites, les adieux, — trouva le moyen de pousser jusqu'à l'École Professionnelle des Frères de Vaugirard, où elle savait retrouver Jacques Ferrat.

Une lettre de Placial, que l'antipathie du vieillard et l'accueil glacial de Léon éloignaient dorénavant de Fontenay, lui avait donné de rapides détails sur la transformation du nomade sans asile, en élève rempli de bon vouloir.

Les Frères, d'abord peu tentés d'admettre ce nouveau venu, dont les habits neufs dissimulaient

millions. Le ministre de l'instruction publique, d'accord avec les Chambres, va, en effet, échelonner, sur une période de cinq à six ans, les dépenses encore à faire et qui s'élevaient, comme nous l'avons dit, à 700 millions. »

Sept cents millions pour l'instruction gratuite. Contribuables, vous êtes avertis!

D'après les nouvelles reçues des départements, les manifestations bonapartistes du 15 août ont pris, cette année, des proportions qu'elles n'avaient pas eues depuis la mort du Prince impérial.

Les préfets signalent ce fait dans leurs rapports.

L'AFFAIRE DE MONTCEAU.

Les journaux du soir publient cette dépêche :

« Par suite des aveux des individus arrêtés, on a saisi tous les papiers de la société secrète qui a organisé les désordres de Montceau-les-Mines et des environs. »

« Ces papiers comprennent les statuts de la société et la liste de tous les affiliés. »

« Le président, nommé Demay, s'est enfui en Suisse, mais on a pu arrêter un de ses principaux agents. »

D'autre part, la France donne les renseignements suivants :

« Le chiffre des arrestations s'élève à 40. Toutes ont porté sur les hommes du pays. Pas un seul étranger. »

« Il paraît que l'émeute avait été annoncée d'avance et personne n'avait prévenu les autorités. »

« Les cris poussés par les émeutiers étaient : Vive la révolution sociale ! Vive 93 ! »

« Une nouvelle réunion a eu lieu cette nuit, du 18 au 19, dans un bois. Des patrouilles sont passées à côté sans rien voir. »

D'après le correspondant de la France, la situation semble être celle-ci : irritation de la population contre la Compagnie ; exploitation de cette irritation par les collectivistes.

Nous lisons dans la Chronique parisienne de l'Union de samedi dernier :

« Puisqu'on a tant parlé, cette semaine, du ménage Fenayrou, il faut bien faire comme tout le monde. Les journaux étaient remplis des détails de ce triste procès et la curiosité publique était vivement surexcitée. »

« — Demandez la condamnation de l'assassin de Chatou !... demandez le jugement ! »

« On n'entendait que ce cri-là sur les boulevards. »

« Je me demande si cette énorme réclame en l'honneur du crime ne pousse pas quelques misérables à égorger leur prochain pour que la Renommée aux cent bouches s'occupe d'eux. Troppmann, en prison, demandait à son gardien :

« La presse est-elle bonne ? Le cynisme de ce mot me paraît d'une profondeur incalculable. »

« Certes le sieur Marin Fenayrou, condamné par la justice des hommes, ne mérite aucune pitié ; mais les réponses de ce coupable ne gardent-elles pas comme une vague odeur de roman-feuilleton et de gazette judiciaire ? Ne trouvez-vous pas que, dans ce qu'il dit, il répète des phrases à effet qu'il a retenues de ses lectures un peu désordonnées ? Il se sent regardé comme une bête fauve, soit ! — mais regardé enfin ; et il se drapait dans son orgueil, dans son vice. Il comprend qu'il a un rôle à jouer, il n'y manque pas ; en un mot, il pose pour le scélérat, emploi dans lequel il n'a pas besoin de beaucoup forcer sa propre nature. »

« Si l'on cherchait de quelle nourriture intellectuelle s'est alimenté Marin Fenayrou, on découvrirait probablement qu'il a lu d'innombrables récits sur l'adultère, et qu'il s'est pris de passion pour un mari vindicatif, héros de quelque aventure extraordinaire. Il a autant d'imagination, ce Marin, que sa Gabrielle en a peu ; c'est lui qui veut crever les yeux d'Aubert, lui qui veut l'attirer à dîner et lui prendre la jambe dans un piège à loup. »

« Ici le drame touche à la fantasmagorie. Cette scène du pont de Chatou est de tout point semblable aux dessins que nous voyons dans les petits journaux illustrés, autour des kiosques. »

« Le comte prit le sac et balança le cadavre au-dessus de la rivière qui mugissait en se brisant contre les piles... »

« On croirait lire un chapitre de Ponson du Terrail ou d'Emile Gaboriau. Fenayrou a dû regarder souvent les dessins dont je parle, il a dû se dire : « Si je me venge, je me vengerai comme cela ! » »

« Et l'influence délétère a opéré peu à peu. Lorsque le malheureux Aubert est entré dans la petite maison, il a dit à Gabrielle : Tu sais, je ne suis pas un héros de roman, moi... Il ne se doutait pas qu'il touchait aussi juste ; cette demeure écartée, roman ; ce guet-apens infâme, roman ; cette dame qui livre ses adorateurs, roman ; nous navigons dans le roman depuis le début de l'affaire jusqu'à la fin. »

« Il n'y a que la femme qui ne soit point romanesque ; celle-ci, par exemple, ne sort nullement du domaine de la réalité ; elle reste de marbre, pas un pli de son visage ne bouge, pas un muscle ne la trahit, pas une larme ne perle le long de ses cils. Elle a des enfants, et elle choisit le jour de leur première communion pour établir les préparatifs du crime. »

« C'est d'une perversité à laquelle l'avenir refusera de croire. On assure que Gabrielle Fenayrou a les traits assez réguliers ; au physique, c'est donc une sirène enchantresse ; au moral, un monstre hideux. »

Marin Fenayrou et son frère Lucien ont signé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise.

Gabrielle Fenayrou, qui tout d'abord voulait s'en tenir au verdict du jury de Ver-

saillies, a signé le sien dans l'après-midi de jeudi.

C'est M^e Massénat-Déroche, avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat, qui soutiendra ces trois pourvois devant la chambre criminelle de la cour de cassation.

Les dossiers ne sont pas encore parvenus au greffe de la cour de cassation. Ils ne lui seront probablement pas transmis avant la fin du mois. Ce n'est donc que dans la première quinzaine de septembre que la cour suprême pourra statuer.

Si l'arrêt est cassé, les époux Fenayrou et Lucien Fenayrou seront renvoyés soit devant la cour d'assises de la Seine, soit devant celle de l'Eure ou de Seine-et-Marne.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

On assure, dans les cercles officiels de Vienne, que l'Angleterre est résolue à agir seule et que M. Gladstone prépare un ultimatum dans ce sens, adressé au Sultan.

— La Gazette de Francfort attribue les hésitations de la Porte aux promesses faites par Arabi de se soumettre dès l'arrivée des troupes turques en Egypte. Le Sultan craindrait aussi qu'une action collective avec l'Angleterre n'amène une explosion du fanatisme musulman, déjà surexcité par la présence des Anglais en Egypte.

— On télégraphie de Trieste à la Gazette de Francfort, que le représentant du Lloyd autrichien à Alexandrie met les émigrés d'Egypte en garde contre un retour trop précipité.

— Le Journal de Saint-Petersbourg publie les lignes suivantes :

« Nous supposons que la Conférence ne se dissoudra pas sans avoir déclaré qu'elle seule a le droit de fixer le régime qui doit être institué en Egypte et de procéder au rétablissement du statu quo ante. »

— Alexandrie, 19 août. — Le khédive a décidé de charger Chérif-Pacha de la présidence d'un nouveau cabinet. Un décret conforme sera signé aujourd'hui.

Les autres ministres seront nommés seulement après l'arrivée de Riaz-Pacha.

— Nous trouvons dans la Gazette de France cette dépêche :

« Arabi, croyant les postes avancés des Anglais dégarnis par suite du départ des forces envoyées à Aboukir et à Ramleh, a attaqué cette nuit les positions de Mex, mais il a été repoussé avec des pertes sérieuses. »

— On mande de Vienne à la Gazette de Cologne : Le Sultan refuse les conditions de l'Angleterre et l'on peut considérer les négociations comme rompues. »

— Berlin, 19 août. — Les navires de guerre le Gneisenau et le Zieten sont partis ce matin de Kiel pour la Méditerranée.

Bombardement d'Aboukir.

Les journaux du soir publient les dépêches suivantes :

Alexandrie, 19 août, 4 h. 40 soir. On entend le bruit d'une forte canonnade dans la direction d'Aboukir.

Alexandrie, 19 août, 4 h. 50 soir. La canonnière allemande Habicht, le navire de guerre russe Erikli et plusieurs autres navires étrangers se préparent à quitter le port pour prendre le large.

Alexandrie, 19 août, 6 h. soir. Un engagement a commencé cette après-midi sur le canal Mahmoudieh. La canonnade continue.

Alexandrie, 19 août. Arabi a envoyé du côté de Ramleh des reconnaissances fortes de plusieurs milliers d'hommes.

Elles ont été tenues à distance par les canons anglais.

L'engagement dure depuis 4 heures de l'après-midi.

Une action générale est imminente.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 août. Les dispositions de la place sont aussi bonnes que celles de la veille, mais la spéculation craint de trop s'avancer et elle tient à donner l'exemple désirant voir venir les événements.

Les rentes sont assez fermes : 3 0/0, 82.75 ; amortissable, 82.75 ; 5 0/0, 115.60.

Les fonds étrangers ont un marché qui est animé. L'Egypte fait 300. La Banque Ottomane reste à 733.75. Le 5 0/0 Turc est à 11.40. L'Italien 5 0/0 monte à 88.75.

Les principaux établissements de crédit ont en général une attitude satisfaisante.

Nous relevons un progrès sur la Banque de France à 5,440. La Banque de Paris est fermée à 1,120.

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,512.50. L'épargne se porte avec empressement sur les obligations foncières et commerciales de diverses émissions. Les coupures de 96 fr. sont très-appréciées par la petite épargne.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie à 490, est une valeur excellente à mettre en portefeuille en ce moment.

Le Crédit Lyonnais se tient à des prix assez élevés, on peut craindre encore une réaction sérieuse.

Depuis l'admission de ses titres à la cote officielle, la Banque Centrale de Crédit reçoit d'actives demandes d'actions, aussi en peu de jours la hausse est-elle considérable ; ceux qui achètent actuellement ces titres, réaliseront de beaux bénéfices.

puis ils auront un revenu d'au moins 20 à 25 0/0. Bref délai, le moment est favorable, il faut acheter avant que la hausse n'ait fait de nouveaux progrès.

Les valeurs industrielles sont en progression. Suez, 2,525. Le Gaz est abandonné par la spéculation, on inscrit 1,600. Le Panama fait 540. Lyon, 1,687.50 ; Orléans, 1,330.

Chronique militaire.

LES TAMBOURS.

Quelques détails techniques à propos des tambours que le ministre de la guerre a attribués à l'armée.

mal la tenue débraillée, s'étaient sentis pris de pitié en écoutant le récit de Placial.

Il s'agissait là d'un pauvre être abandonné, point encore perverti, mais accessible à toutes les influences, et que la misère devait jeter dans les chemins mauvais.

Son entrée à l'École Professionnelle exigeait une sorte d'initiation spéciale, avant qu'on pût laisser l'enfant trouvé se mêler à ses camarades. Les règlements n'avaient point prévu ce cas particulier que la charité individuelle se chargea d'aplanir.

Un Frère se trouva là — cœur ouvert, ardente vocation — qui offrit de consacrer à l'élève inculte tout le temps dont ses supérieurs lui permettaient de disposer, de partager avec lui sa cellule et surtout de prendre la moitié de ses récréations.

Un élève de cet âge, de cette intelligence — on le devinait si bien dans les yeux de chimpanzé de Jacques ! — tiendrait à honneur de réparer le temps perdu, d'oublier son passé, de sortir de son ignorance et de pouvoir se rapprocher bientôt des jeunes gens plus heureux qui connaissaient d'autres familles que l'Assistance Publique.

Le projet du Frère Liacim étant agréé, Jacques devint son commensal, et ce fut dans le sillage de cette robe noire que Geneviève le retrouva.

L'entrevue ne pouvait être longue entre la bienfaitrice et le protégé. L'une était attendue, l'autre allait « entrer en classe ». Classe solitaire, où, par

des procédés à lui, et l'ameur-propre aidant, l'humble Frère espérait transformer promptement cette créature délaissée.

Jacques eut une explosion de joie en reconnaissant Geneviève, puis des pleurs dont il eut honte.

— Pleurez donc, lui dit Frère Liacim ; c'est à la qualité des larmes qu'on reconnaît les honnêtes cœurs : les vôtres sont de la bonne marque.

Et il riait en embrassant son élève sur ses cheveux rasés, propres, qui formaient un encadrement normal à sa figure bizarre, au lieu de l'envolement primitif d'une chevelure en désordre.

Jacques peignit vivement son bonheur d'être à même d'apprendre. C'était là le point capital : apprendre ! Peut-être estimait-il que la réclusion, le silence, l'ordre, la sagesse, dont il fallait solder ce grand bienfait de l'instruction, pesaient lourdement à ses épaules. Mais s'il s'avouait cela, aux heures où sa nature, si longtemps indomptée, reprenait le dessus, rien ne l'autorisait à en attrister Geneviève.

Un vagabond ne devient pas en huit jours un écolier modèle. Un échappé de la Bohême indépendante ne se plie pas sans rébellion au joug d'une maison religieuse.

Pour Jacques, tout se passait au dedans : s'il souffrait dans la répression douce mais ferme de ses allures débraillées, de son langage vulgaire, de ses élans hardis, il en comprenait la nécessité,

boudait un peu son maître et, généreusement, lui pardonnait.

Geneviève ne vit pas tout cela ; elle comprit ou devina cependant les luttres de cette nature prime-sautière, et mit un baume sur la plaie soupçonnée en répétant avec orgueil :

— Jacques, quand vous serez un homme, grâce à l'étude et au travail, je vous rappellerai votre parole touchante : « S'il vous faut un terre-neuve, me voilà ». »

Il riait en lui baisant les mains.

Frère Liacim applaudissait d'un air heureux.

— Ah ! oui, madame, disait l'excellent Frère, nous en ferons un homme... et un chrétien.

Geneviève s'enfuit, le cœur un peu rasséréné par cette première vision de sa bonne œuvre accomplie.

A la porte, elle croisa Placial Molins qui venait, à son tour, prendre sa petite part de cette charitable entreprise de rendre un homme à la société, d'arracher une âme au mal.

Sur le seuil, à la hâte, ils échangèrent quelques phrases amicales ; elle lui apprit le départ pour la Suisse, lui demanda de lui envoyer de temps à autre — elle n'osait dire « souvent » pour ne pas déplaire à ses « maîtres » — des nouvelles de Jacques Ferrat. Elle permit de pourvoir à toutes les dépenses de cette éducation tardive, en prévenant que si quelque retard venait à se produire

dans ses envois, il ne faudrait l'attribuer qu'à des difficultés d'intérieur dont elle espérait, à toute douceur, émusser les angles.

Placial remarqua la réserve qu'elle gardait des chagrins dont il lisait les traces sur son visage altéré. Il respecta cette pudeur touchante et n'interrogea pas.

Hélas ! qu'édit-il appris qu'il ne sût maintenant ? Ils se serrèrent affectueusement les mains et se séparèrent sans d'autres protestations.

— Comptez sur moi, Geneviève, dit le jeune homme.

— Oh ! oui, j'y compte, répondit-elle très-sérieusement.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Nouvelles à la main.

L'Histoire de France selon Paul Bert : Mai 1882. — Un député de la droite a gracieusement permis de la Compagnie d'Orléans. Ce député s'appelait le comte de Lindre.

Un journaliste rencontrant un employé de Bedienne au Musée de sculpture :

— Voyons, jeune homme, de toutes les statues connues, quelle est celle que vous préférez ?

L'employé, sans hésiter :

— La Vénus de Milo... c'est la moins longue à épousseter.

Les batteries de cet instrument sont très-variées. Chaque batterie a son langage, son expression, son rythme musical.

Les grandes batteries sont :

Battre la diane : c'est la batterie maudite du soldat, car elle l'arrache aux douceurs du sommeil. Elle est pour le troupier ce qu'était le coq trop matinal des deux chambres de la fable.

Battre la marche. — **Battre aux champs,** pour avertir qu'on se met en route et pour rendre honneur au chef d'Etat, à son ministre, à un maréchal de France, etc.

Battre l'assemblée ou le rappel, pour réunir la place d'armes ou sur un point, quelque les hommes dispersés.

Battre la charge, pour marcher à l'enfer.

Battre la retraite, pour se replier, changer de position et pour faire entrer les soldats dans la caserne. C'est le couvre-feu de l'armée.

Battre un ban pour la punition d'un militaire, la réception d'un officier, la décoration d'un soldat, etc. On ouvre et on ferme le ban.

Battre la fricassée ; cette batterie est peu connue. Elle est pratiquée sur le champ de bataille pour faire avancer et donner un coup de toupie, pour indiquer qu'on pose le drapeau.

Battre la chamade, locution souvent employée sans qu'on en sache le vrai sens. Cette batterie a lieu dans une ville assiégée. Elle signifie la capitulation. Toute résistance cesse dès que se fait entendre la chamade.

Battre à l'ordre, réunir en cercle des sous-officiers et caporaux auxquels doit être faite une communication.

Battre la breloque ou la fascine se dit d'une batterie qui se fait d'une manière rompue, irrégulière. On se sert de cette locution au figuré, on le sait, pour exprimer que telle personne tient des propos hors de sens.

Battre à la paille pour faire rompre les rangs.

Battre au drapeau pour aller prendre le drapeau.

Battre la corvée pour la besogne du matin dans les casernes.

Battre la distribution, c'est celle qui est la plus goûtée par le troupier, qui, à cet appel, va chercher et manger la soupe.

Battre le roulement pour annoncer l'arrivée au chef passant les troupes en revue.

Battre la générale : batterie d'alarme qui, jour et de nuit, appelle les soldats aux armes. Cette sinistre batterie n'est que trop connue à Paris, où, dans les émeutes et les révolutions, elle a retenti souvent pour faire entendre le fusil aux gardes nationaux.

N'oublions pas le tambour-major ! C'est en 1654 que ce titre fut donné au chef des tambours dont le costume était pareil à celui du soldat. Il tenait en ses mains une baguette avec laquelle il châtiait les tambours dont la batterie était incorrecte. Depuis, cette baguette s'est transformée en une longue canne avec chaîne, pomme et bout d'argent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le lancement du pont métallique de Saint-Pierre, commencé hier, a attiré toute l'après-midi une foule de visiteurs qui ont admiré la simplicité et l'assurance avec laquelle se poursuit cette opération. Les travaux se poursuivent aujourd'hui et ne seront terminés vraisemblablement que ce soir. Nous reviendrons sur cet intéressant travail.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté

Le ministre de la guerre, Vu l'article 1^{er} de la loi du 3 juillet 1877, relative aux réquisitions militaires ; Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877 pour règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur les réquisitions militaires,

ARRÊTE :
A l'occasion des manœuvres de 1882, le droit de réquisition pourra être exercé conformément aux dispositions de la loi, dans la commune de Saumur, du 25 août au 5 septembre 1882 inclus.
Fait à Paris, le 19 avril 1882.
Le ministre de la guerre,
BILLOT.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

Au retour des grandes manœuvres de Bléré, une partie de la 11^e brigade de cavalerie, général Billot, séjournera à Saumur aux jours indiqués ci-dessous :

Le vendredi 4^{er} septembre :
Trois escadrons et l'état-major du 25^e dragons (lieutenant-colonel Plessis), composés d'environ 29 officiers, 370 hommes, 400 chevaux.

Trois escadrons et l'état-major du 7^e hussards (colonel Bruno), composés d'environ 29 officiers, 370 hommes, 400 chevaux.

Au total : approximativement 58 officiers, 740 hommes, 800 chevaux.

Le général de brigade Billot, avec son état-major, séjournera à Saumur à la même date.

Le dimanche 3 septembre :
Une batterie du 35^e d'artillerie (13^e batterie), composée de 5 officiers, 140 hommes, 160 chevaux.

M. le général Billot partira de Paris mercredi 23 août pour assister aux manœuvres de cavalerie de Bléré.

La session du Conseil général de Maine-et-Loire s'ouvre, à la préfecture, aujourd'hui lundi.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

Les dates pour l'ouverture de la chasse, dans la région, sont ainsi fixées :

Elle ouvrira le 27 août dans l'Indre-et-Loire, la Vienne et les Deux-Sèvres.

Le 3 septembre en Maine-et-Loire, dans la Sarthe et dans la Vendée.

Le 17 septembre, dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne peuvent opter entre le 3 ou le 17 septembre.

Le gibier. — Les renseignements qui nous parviennent de divers côtés du département, s'accordent sur ces deux points : il y a du lièvre et des perdreaux, mais les perdreaux sont encore tout petits.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« On nous signale un acte de pression indigne que nous n'hésitons pas à flétrir publiquement, et qui prouve à quels procédés l'on ose recourir dans le camp républicain pour empêcher les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles chrétiennes.

» Une pauvre veuve, dont le mari fut élève des Frères, envoie ses enfants chez les Frères, voulant qu'ils soient instruits là où leur père a été instruit. — Rien de plus naturel, n'est-ce pas ? — Eh bien ! cette pauvre veuve a reçu ces jours-ci la visite de la dame qui distribue dans son quartier les bons du Bureau de bienfaisance, et celle-ci l'a prévenue « charitablement » que si ses enfants retournaient à l'École des Frères, elle s'exposait à ne plus rien recevoir du Bureau de bienfaisance.

» C'est odieux, tout simplement. »

MAMERS.

Depuis quelque temps, était venu s'installer à Mamers un défrôqué, ancien vicaire de M. Loyson (ex-père Hyacinthe), le sieur Lainé, lequel avait pris la direction d'un journal républicain, le *Progrès*, et déversait chaque jour l'insulte sur les plus honorables conservateurs de la ville. Mais tant va la cruche à l'eau...

Toujours est-il que notre confrère Danguin, du *Journal de Mamers*, gravement difamé et insulté par lui, l'avait traduit mercredi, devant le tribunal correctionnel, où, sur l'éloquente plaidoirie de M^e Hommey, avocat, procureur de la République démissionnaire, il a obtenu contre son insulteur une condamnation à 50 fr. d'amende et 400

francs de dommages-intérêts. Le tribunal a, en outre, ordonné l'insertion dans les journaux le *Progrès* et le *Journal de Mamers*.

Un journal de Nice signale l'apparition d'un nouveau fléau aussi dangereux que le phylloxera, le *Triphana simbris*, trouvé à Piverone, massacrant les vignes de ce pays.

C'est un ver de la grosseur et de l'apparence du ver à soie à peine né et d'une couleur rouge de brique. Il se multiplie avec une facilité prodigieuse, et un seul nid contient jusqu'à trois cents œufs.

Cet insecte s'attaque aux bourgeons de la vigne, et, dans une nuit, un seul suffit à détruire plusieurs cepes. Il ne travaille que dans l'obscurité ; sitôt que l'aurore arrive il se laisse tomber à terre et se cache dans le sol, à quelques centimètres de profondeur. En creusant autour des pieds des cepes, on est sûr d'en trouver des centaines.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 28 septembre 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 10 septembre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Un des abonnés de la *Lanterne d'Arlequin* écrivait la semaine dernière : « Malgré toute l'importance que l'on doit attacher à la diffusion de l'excellente *Lanterne d'Arlequin*, et de la bonne presse en général, surtout dans les jours calmes, mieux que nous ne le sommes, les honnêtes gens ne paraissent pas se douter de la nécessité impérieuse de lutter contre les mauvaises lectures, et restent barricadés dans leur inertie... » Si chacun voulait, en effet, ce serait si facile ! Nos ennemis nous donnent pourtant des leçons qui devraient nous profiter. Rien ne les lasse, rien ne les décourage. Aussi, regardez autour de vous ; voyez ce qu'ils ont réussi à y faire lire ; demandez-vous si, en le voulant un peu, vous n'auriez pas pu faire autant de bien qu'ils y ont fait de mal, et hâtez-vous de remédier à ce vilain état de choses. Vous pouvez le faire à très-peu de frais.

Sommaire du n° 73 de la Lanterne d'Arlequin : Fin provisoire de la crise permanente. Le nouveau ministère. Trois pochards, derniers échos. Le secret dévoilé par Rochefort. Il ne l'a pas fait exprès. Arabi successeur de M. Grévy. La femme endormie. Un monstre. Choses et autres.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézâ, libraire.

Faits divers.

On vient d'expédier à Brest, pour l'armement d'un des nouveaux garde-côtes, un canon qui, tout installé, coûtera la bagatelle d'un million. Ce joujou, sur affût, a 45 mètres de longueur. Il est en route et sera en place dans les premiers jours de septembre.

Mort par la foudre. — Une femme a été foudroyée au Havre pendant l'orage de la nuit du 42 au 43 août.

Elle s'appelait Victorine Dumont et habitait une mansarde dans la rue de la Chapelle. Cette malheureuse, âgée de soixante-douze ans, a été tuée dans son lit.

Elle avait eu l'imprudence de laisser ouverte la fenêtre à tabatière de la mansarde. Le cadavre tout entier était brûlé, comme si on l'avait marqué au fer rouge.

Un homme enragé. — La population de Pantin vient d'être mise en émoi par un affreux accident qui a eu il a peu de jours son dénouement.

M. B..., qui occupait une position honorable dans la localité, avait été mordu, il y a environ quinze jours, par son chien ; le maître n'y prit garde et quelques jours plus tard le malheureux était atteint des premiers symptômes de l'horrible maladie.

Il était devenu impossible de l'approcher, dans les moments de crise il faisait mine de se jeter sur ceux qui l'entouraient. Le commissaire de police, averti aussitôt, a cru prudent de le faire saisir et de l'envoyer à l'hôpital Lariboisière, où le malheureux est mort enveloppé de la camisole de force et au milieu d'atroces souffrances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR
Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — **Ordres de Bourse.** — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres.** — **Envois de Fonds** (Départements, Algérie et Étranger). — **Billets de Crédit circulaires.** — **Encaissement et Escompte des Effets de Commerce.** — **Avances sur Titres.** — **Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.** — **Assurances** (Vie, Incendie, Accidents). **Souscriptions aux Emissions.** — **Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

A NOS LECTEURS

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages exceptionnels des obligations que la *Société de l'Office Catholique* offre en ce moment à nos amis et dont ils trouveront plus loin l'annonce et la vue des établissements.

Le public, las des valeurs de spéculation qui dans ces derniers temps ont accumulé tant de ruines, revient avec raison vers les valeurs à revenu fixe, qui, si elles n'offrent pas les avantages de gain si souvent trompeur des actions, donnent du moins la sécurité du capital tout en assurant un revenu certain et rémunérateur.

Les obligations de la *Société de l'Office Catholique*, émises à 100 francs, sont remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels, et rapportent 6 0/0 payables par trimestres comme les rentes françaises.

Ces obligations ont pour garantie l'actif entier de la Société, c'est-à-dire plus de trois fois le montant des obligations.

Cet actif comprend : le capital action, 700,000 francs, les sommes en caisse et les sommes dues, un matériel considérable, etc., etc.

La *Société de l'Office Catholique*, chacun le sait, jouit aujourd'hui d'une réputation universelle et sans rivale dans son genre.

La Maison, fondée en 1878 dans des conditions modestes, a vu ses affaires prendre dans ces dernières années une importance considérable.

Ses produits sont connus aujourd'hui, non-seulement en France, où la Société compte près de 9,000 clients, mais encore à l'étranger et jusque dans les missions les plus lointaines.

L'exercice 1881 a donné aux actionnaires 13,80 0/0 du capital versé, et l'exercice courant, malgré la rigueur des temps, ne sera certainement pas inférieur.

C'est que la fortune de cette Société est indépendante de nos vicissitudes politiques et religieuses. Elle a ce grand avantage sur la plupart des entreprises dont la prospérité tient à notre territoire seul de pouvoir trouver dans sa vente à l'étranger et dans l'exportation, des débouchés et des profits considérables.

L'encaissement des coupons se fait par l'intermédiaire de tout banquier ou directement en les adressant par lettre au CAISSIER de la Société qui en envoie immédiatement le montant en un mandat ou chèque à vue.

Les obligations dont nos lecteurs trouveront l'annonce plus loin constituent donc un placement de premier ordre comme sûreté et garantie et nous ne saurions trop les engager à en profiter.

Adressez les demandes au directeur, 90, boulevard Montparnasse, à Paris.

E. THÉRON.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ
REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY et Cie, Limited**, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	82 40	82 65	Nord	2085	2080	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	82 70	82 70	Orléans	1320	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857	295	295
4 1/2 %	113 25	113	Ouest	820	817 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	528 25
5 %	115 65	115 60	Compagnie parisienne du Gaz	1605	1600	Obligations communales 1879	443	443
Obligations du Trésor	503	503	Canal de Suez	2585	2570	Obligat. foncières 1879 3 %	442	442
Obligations du Trésor nouvelles	501 25	503	C. gén. Transatlantique	465	470	Est	370	368 50
Bons de liq. départementaux	521 50	522 50	OBLIGATIONS.			Midi	370	370
Banque de France	5450	5420	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Nord	372	372
Comptoir d'escompte	1015	1025	1865, 4 %	517 50	517 50	Orléans	373	372 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1525	1520	1869, 3 %	401	400	Ouest	370	371
Crédit de France	170	170	1871, 3 %	392 50	394	Paris-Lyon-Méditerranée	373	380
Crédit mobilier	517 50	515	1875, 4 %	517	517	Paris-Bourbonnais	370	368 25
Est	758 50	755	1876, 4 %	518	515	Canal de Suez	560	557 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1760	1690						
Midi	1255	1270						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(arrêt à Angers).
8	50	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(arrêt à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	omnibus-mixte.
4	44	soir,
10	28	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 30 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e VERNEAU, notaire à Vernueil, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

AU CHATEAU DE JALESNES

Le dimanche 27 août 1882, et jours suivants, à midi, M^e VERNEAU, notaire à Vernueil, et M^e CAILLEAU, notaire à Longué, assistés de M^e BEDANE commissaire-priseur à Angers, expert, procéderont au Château de Jalesnes, commune de Vernantes, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. le Marquis DE MAILLÉ LATOUR LANDRY.

On vendra tous les mobiliers dépendant de la succession.

Pour les détails, voir les placards affichés.

ORDRE DE LA VENTE

Les jours indiqués ci-dessous seront consacrés à la vente d'objets spéciaux.

On vendra :

- Le lundi 28 août, les voitures et les harnais ;
 - Mardi 29 août, les orangers, citronniers et les plantes des serres ;
 - Mercredi 30 août, les billards et accessoires ;
 - Samedi 2 septembre, l'argenterie, dont l'exposition aura lieu, au Château de Jalesnes, les mercredi 30 août, jeudi et vendredi 4^e septembre, de 9 à 10 heures du matin ;
 - Le lundi 5 et mardi 6 septembre, les ornements d'église, le mobilier de la chapelle, la bibliothèque et les armes ;
 - Le mercredi 9 septembre, le bois de chauffage et le vin.
- Les autres jours, il ne sera vendu que les objets mobiliers, tels que : literie, linge, vaisselle, etc.
- On terminera par la vente des meubles meublants.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser soit auxdits notaires, soit à M^e BEDANE, commissaire-priseur à Angers, place Fal-loux, 3. (428)

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (381)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Prêche et de la Grande-Rue, Avec service d'eau. S'adresser à M^e ROUÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levées.

Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^e veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

M^e LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

SOCIÉTÉ DE L'OFFICE CATHOLIQUE

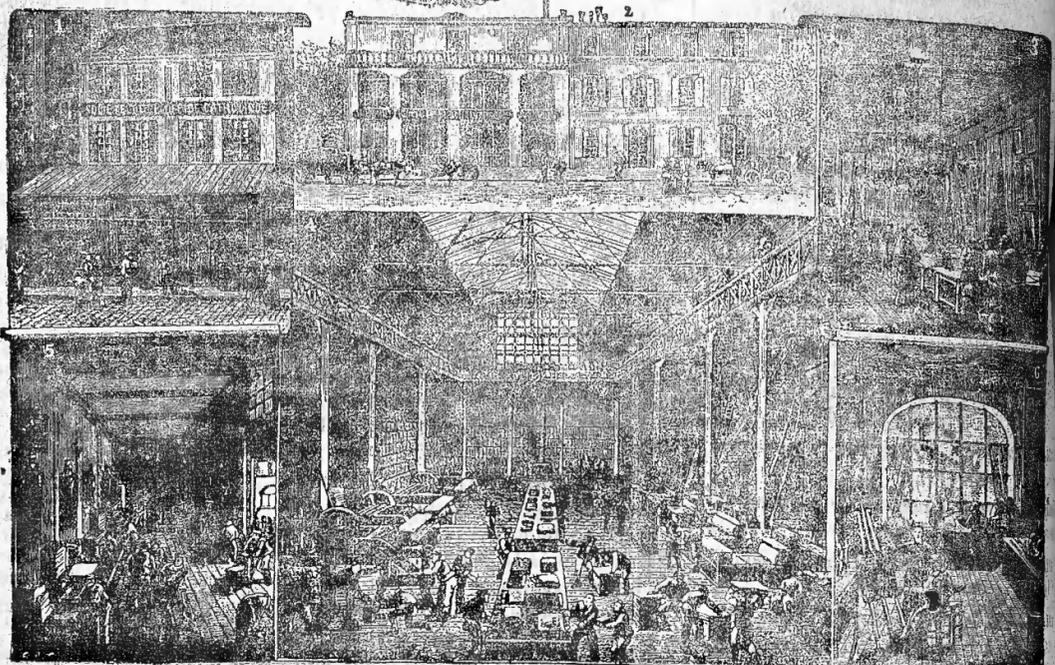
Société anonyme au Capital de 700.000 francs, divisé en 1,200 Actions de 500 fr. — SIÈGE SOCIAL : 90, Boul. Montparnasse, PARIS

ÉMISSION DE 2,000 OBLIGATIONS DE 100 FRANCS

Remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels. — Intérêt annuel : 8 francs payables par trimestre comme les rentes françaises

SOUSCRIPTIONS

La Société fera encaisser à domicile, si les souscripteurs le désirent, le montant de toute souscription à plus de 2 Obligations. Elle accepte en paiement tous les titres cotés au cours du jour. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.



N^o 1. Etablissement de la rue Bonaparte, n^o 70 : Direction, Comptabilité, Magasins de détail, Ateliers d'encadrement et d'imagerie, etc. — N^o 2. Etablissement du Boulevard Montparnasse, n^o 90 : Imprimerie, Direction de l'imprimerie, Magasins de gros, Ateliers, Entrepôts, Logement du Directeur. — N^o 3. Magasin de détail. — N^o 4. Atelier des Machines de 200 mètres carrés situés derrière l'immeuble représenté par la planche n^o 1. — N^o 5. Vue d'une partie de la galerie circulaire de l'Atelier des Machines. — N^o 6. Vue de l'Atelier des Dessins où se préparent les compositions en couleurs.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR GÉRANT : 90, BOUL. MONTPARNASSE, PARIS

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PATHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupage de Robert et le biberon-pompe de H. Monchoyout.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Londres, 1862 ; Paris, 1855, 1867, 1879, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le